

M. Burton: ...Sauf quelques remarques du ministre des Finances qui nous permettent de conclure que nous ne devrions pas continuer à étudier cette taxe à ce temps-ci.

Le bill à l'étude nous est présenté à la faveur du Livre blanc sur la fiscalité. Remarque bien que je ne dis pas «réforme fiscale». C'est d'un Livre blanc sur les impôts ou des changements apportés aux impôts qu'il s'agit. Le gouvernement veut nous faire croire qu'il se rendra jusqu'à la terre promise de la réforme fiscale. Certaines personnes croient peut-être que quelques-unes des propositions dont la Chambre est saisie cette session-ci en sont des signes avant-coureurs, mais je prédis que, quelles que soient les propositions qu'on fasse, elles ne deviendront pas réalité avant d'avoir été aplanies par le rouleau compresseur économique, même si le peuple canadien en retirera peut-être des avantages mineurs. Cette mesure n'est qu'une façon déguisée de perpétuer le régime fiscal actuel.

Le Livre blanc admet que le régime fiscal actuel est injuste. Or, au lieu de vouloir faire mieux dans l'avenir, au lieu de suivre le précepte «Allez, et ne péchez plus», on remet la réforme à plus tard. Si l'on tient vraiment à réformer le régime fiscal, c'est le moment de l'entreprendre, d'abord en laissant de côté la mesure dont nous sommes saisis et, ensuite, en introduisant dans les propositions fiscales certains des articles secondaires qui, de l'avis de tous les députés, bénéficieraient à la population canadienne. Au lieu de cela, le gouvernement, par son attitude, nous fait douter qu'il est fermement résolu d'améliorer le régime ou même d'appliquer les normes imparfaites recommandées dans les propositions du Livre blanc.

Il est évident que des groupes de pression ont pu se ménager la sympathie du gouvernement—groupes qui sont économiquement puissants. Le gouvernement les a écoutés même avant la présentation du Livre blanc. Je prédis que ces propositions seront altérées encore davantage avant l'adoption de la loi. L'une des raisons qui me portent à cette conclusion est l'attitude manifestée dans la mesure dont nous sommes saisis. D'aucuns y verront peut-être une prorogation de taxe. En fait, lorsqu'il a proposé, voici deux ans, cette mesure à la Chambre, le gouvernement avait donné clairement à entendre qu'elle devait s'appliquer en 1968 et 1969. Son application était prévue pour ces deux années-là. Mais voici que le gouvernement a décidé d'appliquer en 1970 cette surtaxe de 3 p. 100. C'est vraiment un nouveau chapitre macabre qui est, en l'occurrence, venu compléter la triste

[L'hon. M. Macdonald.]

et tragique histoire de la mauvaise gestion et du gâchis des libéraux en matière de fiscalité. A l'instar du représentant d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), j'ai pris la peine de me livrer à quelques recherches, afin de faire le point en ce domaine. Certains députés se souviendront sans doute—cela s'était passé avant mon arrivée ici—que le 30 novembre 1967, le ministre des Finances de l'époque, qui n'est autre que l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), a fait un exposé sur la situation budgétaire où il a déclaré, ainsi qu'en témoigne le *hansard* du 30 novembre 1967, à la page 4906:

● (8.10 p.m.)

J'en arrive maintenant à mes propositions touchant les impôts. Ma première proposition a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers. Je demande à la Chambre d'approuver une surtaxe spéciale de 5 p. 100 du montant de l'impôt de base frappant un particulier, qui dépasse \$100. Cette surtaxe entrera en vigueur le 1^{er} janvier et je compte qu'elle le restera jusqu'à ce que nous ayons mené à terme la transition vers un rythme plus lent d'accroissement des dépenses ou jusqu'à ce que les conditions économiques et financières exigent une modification de notre politique fiscale.

A mon avis, cette dernière déclaration est à noter. La résolution a été présentée à la Chambre des communes le 14 décembre 1967. Plus tard, le ministre a présenté le bill à la Chambre et, le 6 février 1968, la mesure a été étudiée en vue de la 2^e lecture. A ce moment-là, les remarques du ministre des Finances sur cette importante mesure se sont résumées à six lignes. Une chose alors s'est produite et je pense que certains députés ministériels ne s'en souviendront pas sans frémir. Le 19 février 1968, le projet de loi ministériel a été défait par un vote de 84 contre 82. J'envisageais alors la situation d'un point avantageux en dehors de la Chambre, comme je n'avais pas encore été élu.

Des voix: Bravo!

M. Burton: Mais je suis député maintenant et j'espère le demeurer pendant un certain temps. D'autre part je présume que certains députés d'en face ne seront pas ici longtemps. J'ai eu alors l'impression que ce vote indiquait clairement un manque de confiance à l'égard du gouvernement. Néanmoins, d'une façon ou d'une autre, ce gouvernement a réussi à se ressaisir et à trouver moyen de se maintenir en place jusqu'à ce que les libéraux tiennent un congrès pour se choisir un chef peu de temps après. Le gouvernement a dû réfléchir à un moment donné. J'imagine que